

13 NOVEMBRE 2020

L'INPI HOMOLOGUE DEUX INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES : LE LINGE BASQUE ET LA PIERRE D'ARUDY



SIGNE OFFICIEL DE QUALITÉ ET D'ORIGINE,
L'INDICATION GÉOGRAPHIQUE EST UNE
GARANTIE D'AUTHENTICITÉ POUR LES
CONSOMMATEURS ET UN MOYEN DE
VALORISER LES SAVOIR- FAIRE ET LES PRODUITS
DES ENTREPRISES.



Nappe basque colorée

Crédit photo : Syndicat des Tisseurs du Linge Basque d'Origine



Mur en pierre d'Arudy

Crédit photo : UNICEM Nouvelle-Aquitaine

Deux nouvelles indications géographiques sont homologuées par l'Institut national de la propriété industrielle le vendredi 13 novembre, date de publication des avis au Journal officiel : le « linge basque » et la « pierre d'Arudy ».

Douze indications géographiques sont désormais homologuées par l'INPI depuis l'entrée en vigueur du dispositif, après le siège de Liffol (décembre 2016), le granit de Bretagne (janvier 2017), la porcelaine de Limoges (décembre 2017), la pierre de Bourgogne (juin 2018), le grenat de Perpignan (novembre 2018), le tapis d'Aubusson (décembre 2018), la tapisserie d'Aubusson (décembre 2018), la charentaise de Charente-Périgord (mars 2019), les pierres marbrières de Rhône-Alpes (novembre 2019) et l'absolue Pays de Grasse (6 novembre 2020).

Rappelons que c'est la loi dite « consommation » qui a élargi les indications géographiques - auparavant réservées aux produits agricoles et viticoles - aux produits de l'artisanat et de l'industrie. Signe officiel de qualité et d'origine, l'indication géographique assure aux consommateurs l'origine et l'authenticité des produits qu'ils achètent. Elle permet aux artisans et entreprises de valoriser leurs produits et de protéger leur savoir-faire de la concurrence déloyale et de la contrefaçon. Elle permet aussi aux collectivités locales de mettre en valeur des savoir-faire territoriaux.

« *L'INPI se réjouit de compter désormais le linge basque et la pierre d'Arudy parmi les indications géographiques. Le linge basque, produit grand public d'une qualité remarquable, était pressenti comme éligible dès la création des indications géographiques artisanales et industrielles, et le travail collectif engagé par les différents acteurs a permis au projet de voir le jour. La pierre d'Arudy a, quant à elle, bénéficié d'une filière qui a remarquablement su se structurer, autour du carrière principal, avec l'ensemble des transformateurs. Aussi différents soient-ils, ces deux produits ont un point commun : leurs filières ont réussi un exceptionnel travail collaboratif, gage de leur succès. L'homologation de leurs indications géographiques en est une preuve tangible.* » a commenté Pascal Faure, Directeur général de l'INPI.

LE LINGE BASQUE

Le linge basque est un savoir-faire traditionnel propre aux tisserands implantés dans les Pyrénées-Atlantiques. Apprécié pour sa robustesse, il est tissé à partir de fibres naturelles - coton et/ou lin – et associe couleurs et motifs décoratifs. Il se décline en produits riches et variés : linge de table, accessoires décoratifs, vêtements ou encore équipements pour les animaux.

La culture traditionnelle du lin a favorisé l'installation d'ateliers de tissage familiaux dans la région. Un succès au départ agricole avec la « mante à bœuf », une toile épaisse qui servait à protéger le bétail, avant de s'étendre au linge de maison au milieu du XIXe siècle. A l'origine appelée « toile du Béarn », cette appellation a été remplacée au profit de « Linge basque » avec l'essor du tourisme sur la côte atlantique.



(c) Sébastien Arnoux

L'utilisation de matières naturelles et de procédés traditionnels de tissage confère au linge basque une réputation de qualité. Deux étapes de fabrication sont couvertes par l'indication géographique :

- les opérations de tissage du linge : l'ourdissage (tirer les fils), le nouage (relier les fils), le réglage (vérifier le débit) et le tissage (croiser les fils),
- les opérations de confection des produits : nappes, espadrilles, torchons, coussins, rideaux, transats, etc.

L'indication géographique « linge basque » couvre le département des Pyrénées-Atlantiques.

3 entreprises, PME et artisans, sont concernées par cette homologation. Elles représentent une cinquantaine d'emplois pour **un chiffre d'affaires de 4 millions d'euros**.

La gestion et la défense de l'indication géographique « linge basque » sont déléguées au **syndicat des tisseurs du linge basque**, créé en 1953 par les professionnels de la filière.

LA PIERRE D'ARUDY

Certaines carrières de marbre des Pyrénées-Atlantiques ont donné naissance à un minéral rare, où des monticules de boues (ou mud mounds) ont formé à l'ère Crétacé inférieur des cristaux très fins, caractéristiques de la pierre d'Arudy. Cette roche calcaire est réputée pour sa solidité et son esthétique. On lui attribue notamment les qualités du marbre : résistante, massive et de couleurs grises.

L'activité d'extraction et de façonnage de cette pierre se fait depuis plusieurs générations, ce qui a perpétué et développé ces savoir-faire dans la région. L'évolution du réseau de transport a ensuite permis à la pierre d'Arudy de s'exporter au niveau national puis à l'international.

Destinée à la construction d'édifices publics, elle continue à décorer nos paysages urbains. On la retrouve parmi les matériaux de monuments aussi célèbres que l'Opéra Garnier à Paris ou l'Empire State Building à New-York. Souvent utilisée dans le bâtiment, dans la voirie ou en sculpture, elle est aussi très utilisée en décoration intérieure, plus particulièrement pour les cuisines et les salles de bain.



© Pierre naturelles Nouvelle-Aquitaine

La rareté et les propriétés exceptionnelles de la pierre d'Arudy encouragent le développement de techniques préservant les qualités de la roche : l'extraction se fait par sciage au fil ou câble diamanté, par haveuse ou par perforatrice, selon les caractéristiques du gisement. Les procédés de façonnage, depuis le bloc jusqu'au produit fini, se divisent en plusieurs étapes (sciage, surfaçage, égrisage, polissage, moulurage...), dont certaines nécessitent d'être réalisées manuellement.

L'indication géographique « pierre d'Arudy » couvre l'aire géographique suivante :
- Arudy, Bescat, Louvie-Juzon (64) pour les opérations d'extraction
- Pyrénées-Atlantiques (64), Hautes-Pyrénées (65) et 196 communes des Landes (40) pour les opérations de transformation (façonnage, surfaçage et finitions).

8 entreprises, PME et artisans, sont concernées par cette homologation. Elles représentent une quarantaine d'emplois pour **un chiffre d'affaires de 4 millions d'euros**.

La gestion et la défense de l'indication géographique « pierre d'Arudy » sont déléguées à **l'association Pierres naturelles Nouvelle-Aquitaine**, créée en 2017 par les professionnels de la filière.

EN SAVOIR PLUS SUR L'INDICATION GEOGRAPHIQUE

Une indication géographique distingue un produit originaire d'une zone géographique déterminée et qui possède des qualités, une notoriété ou des caractéristiques liées à ce lieu d'origine. Elle protège le nom dudit produit des contrefaçons et autres copies. Seule la présence du logo officiel garantit l'authenticité d'un produit.

Ses caractéristiques sont spécifiées dans un cahier des charges examiné par l'INPI.

Seuls une association ou un syndicat professionnel, regroupant de manière représentative les opérateurs concernés (artisans ou entreprises), peuvent déposer une demande d'homologation. C'est ce collectif qui se voit déléguer la défense et la gestion de l'indication géographique. L'homologation est délivrée à l'issue d'une instruction et d'une enquête publique conduites par l'INPI. Chaque opérateur souhaitant pouvoir en bénéficier doit être audité par un organisme externe, accrédité officiellement. Il est ensuite régulièrement contrôlé, pour vérifier qu'il respecte toujours le cahier des charges.

Le dépôt d'une indication géographique coûte 350 € et se fait sur le site www.inpi.fr rubrique « démarches en ligne ». Les délégations régionales de l'INPI se tiennent à la disposition des entrepreneurs pour les renseigner.

Plus d'informations :

[Consulter la base « Indications géographiques »](#)

[Les étapes clés du dépôt de l'indication géographique](#)

[Contacter l'INPI en région](#)

À PROPOS DE L'INPI



Au-delà de son action d'enregistrement et de délivrance de titres (brevets, marques, dessins et modèles), l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de valorisation de l'innovation et de ses enjeux. L'institut accompagne tous les innovateurs pour qu'ils transforment leurs projets en réalisations concrètes, leurs innovations en valeur. Établissement public autofinancé et placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle, l'INPI participe également activement à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété intellectuelle, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises tout comme de la lutte anti-contrefaçon. Dépositaire de tous les titres de propriété industrielle déposés en France et des données du Registre National du Commerce et des Sociétés, l'INPI diffuse plus de 53 millions de données ouvertes, libres et réutilisables. L'INPI est désormais l'opérateur du guichet pour les formalités des entreprises (créations, modifications, cessations). Enfin, l'INPI est en charge de l'homologation des indications géographiques artisanales et industrielles.

inpi.fr – data.inpi.fr – guichet-entreprises.fr

Contact presse : Anne-Sophie Prusak | aprusak@inpi.fr | 01 56 65 85 80 | 06 60 69 54 17